



FICHE DE SECURITE
CONFORME AUX DIRECTIVES 2001/58CE,2001/59/CE

Date : 20 décembre 2005

Révision 6
Page 1/3

1. Identification de la substance et du fournisseur	Désignation commerciale : C 110, C 219, C281, 281SS, C 388, SuperFloss E, C 263 LD, C 499, C 499S, C 219, C 427, Hyflo SuperCel, C 535, C 545, C 560, Swimming Pool, C 503 Nom générique : Terre diatomée calcinée activée Désignation chimique : Silice Lieu de fabrication/Fournisseur : CELITE HISPANICA S.A. Apartado de Correos N° 46 Carretera de Elche, Km 6 03080 ALICANTE (Espagne) Tel. : + 34 96 528 40 33 Fax. : 34 96 528 40 69 N° de téléphone d'urgence : 01 45 42 59 59															
2.Composition	Caractéristiques chimiques : Composition du produit et composants apportant un danger : <table border="1" data-bbox="671 1187 1501 1839"><thead><tr><th></th><th><u>N° CAS</u></th><th><u>%</u></th></tr></thead><tbody><tr><td>Diatomée calcinée activée.</td><td>68855-54-9</td><td>100</td></tr><tr><td>Ce produit peut contenir jusqu'à 63 % de silice cristalline.</td><td></td><td></td></tr><tr><td> Cristobalite</td><td>14464-46-1</td><td>< 60</td></tr><tr><td> Quartz</td><td>14808-60-7</td><td>< 3</td></tr></tbody></table> <div data-bbox="758 1467 877 1541" style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;">X_n</div> <p><u>SYMBOLES</u> Xn R48/20 S22</p> <p>Nocif Risque d'effets graves pour la santé En cas d'exposition prolongée par inhalation Ne pas respirer les poussières</p>		<u>N° CAS</u>	<u>%</u>	Diatomée calcinée activée.	68855-54-9	100	Ce produit peut contenir jusqu'à 63 % de silice cristalline.			Cristobalite	14464-46-1	< 60	Quartz	14808-60-7	< 3
	<u>N° CAS</u>	<u>%</u>														
Diatomée calcinée activée.	68855-54-9	100														
Ce produit peut contenir jusqu'à 63 % de silice cristalline.																
Cristobalite	14464-46-1	< 60														
Quartz	14808-60-7	< 3														
3. Identification des dangers Dangers pour l'homme et l'environnement	Ce produit contient de la silice (SC) qui est considérée comme nocive par inhalation. L' IARC (International Agency for Research on Cancer) a classifié la SC comme cancérigène pour l'homme (Groupe 1). La SC est aussi une cause connue de silicose, maladie pulmonaire non cancéreuse.															

	Désignation commerciale : C 110, C 219, C281, 281SS, C 388, C 110, SuperFloss E, C 263 LD, C 499, C 499S, C 219, C 427, Hyflo SuperCel, C 535, C 545, C 560, Swimming Pool, C 503																											
4. Mesures de première urgence	<p>Après inhalation : Amener le sujet à l'air libre, boire de l'eau et se moucher pour évacuer la poussière.</p> <p>Après contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon et rincer soigneusement.</p> <p>Après contact avec les yeux : Laver abondamment et longuement à l'eau courante. Si des symptômes persistent, consulter un médecin.</p> <p>Après absorption : Rincer la bouche puis boire de l'eau.</p>																											
5. Mesures de lutte contre l'incendie Moyens d'extinction	Utiliser les moyens d'extinction adaptés à l'environnement. Le produit lui même ne brûle pas.																											
6. Mesures après déversement accidentel - Précautions individuelles : - Mesures de protection de l'environnement: - Méthodes de nettoyage :	<ul style="list-style-type: none"> - Eviter de faire de la poussière - Pas de mesures spéciales : se conformer aux réglementations locales. - Utiliser des aspirateurs équipés de filtres HEPA. A défaut, balayage après humidification. 																											
7. Stockage et manutention - Manutention : - Stockage :	Prévoir une bonne ventilation. Eviter la formation de poussière. Réparer immédiatement tout sac déchiré. Classe de risque pour le stockage : aucune.																											
8. Mesures individuelles de prévention et de protection Mesures techniques à prendre avant recours aux mesures de protection individuelle Valeurs limites des composants. Procédures de surveillance recommandées Equipements de protection individuelle : - Respiratoire : - Protection des yeux : - Mesures de protection diverses :	<p>Ventilation appropriée pour rester en dessous de la limite de respirabilité</p> <table style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;"><u>Composants</u></th> <th style="text-align: center;"><u>VLE</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">Cristobalite</td> <td style="text-align: center;">0.05 mg/m³ poussière respirable</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Quartz</td> <td style="text-align: center;">0.10 mg/m³ poussière respirable</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> - Porter un masque respiratoire : Demi-masque jetable, type FFP 3 (3M ou marque équivalente) - Le port de lunettes avec protections latérales est recommandé. - Nettoyage des vêtements souillés par aspiration - ne pas brosser - Porter des vêtements protecteurs légers. 	<u>Composants</u>	<u>VLE</u>	Cristobalite	0.05 mg/m ³ poussière respirable	Quartz	0.10 mg/m ³ poussière respirable																					
<u>Composants</u>	<u>VLE</u>																											
Cristobalite	0.05 mg/m ³ poussière respirable																											
Quartz	0.10 mg/m ³ poussière respirable																											
9. Propriétés physiques et chimiques - Forme - Couleur - Odeur Changement d'état - Point de fusion - Point d'ébullition - Point éclair - Limites d'inflammabilité (solide, gaz) - Danger d' explosion - Densité réelle (g/cm ³) - Solubilité dans l'eau (à 20°C) - pH (100 g/l) (à 20°C max.)	<ul style="list-style-type: none"> - Poudre - Blanche - Aucune (très légère odeur de terre) <table style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">Valeur/Limite</th> <th style="text-align: left;">Unité</th> <th style="text-align: left;">Méthode</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>- Non applicable</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>- Non applicable</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>- Non applicable</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Produit non inflammable</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Aucun</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>2.3</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Négligeable</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Non applicable.</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Valeur/Limite	Unité	Méthode	- Non applicable			- Non applicable			- Non applicable			Produit non inflammable			Aucun			2.3			Négligeable			Non applicable.		
Valeur/Limite	Unité	Méthode																										
- Non applicable																												
- Non applicable																												
- Non applicable																												
Produit non inflammable																												
Aucun																												
2.3																												
Négligeable																												
Non applicable.																												

	Désignation commerciale : C 110, C 219, C281, 281SS, C 388, C 110, SuperFloss E, C 263 LD, C 499, C 499S, C 219, C 427, Hyflo SuperCel, C 535, C 545, C 560, Swimming Pool, C 503
10. Stabilité et réactivité - Conditions à éviter : - Incompatibilités chimiques : Substances à décomposition dangereuse	Aucune pour l'utilisation désignée. L'acide fluorhydrique - Peut former des dérivés fluorés - fluorure d'hydrogène
11. Informations toxicologiques - Effets aigus sur la santé - Effets primaires irritants : sur les yeux - Toxicité chronique Autres informations toxicologiques	Aucun connu Légèrement irritant Ce produit contient de la silice cristalline (SC). Une exposition prolongée à la SC respirable peut provoquer des effets irréversibles sur les poumons (silicose). L'Agence Internationale de Recherche sur le Cancer (IARC) a classifié la SC cancérigène pour l'homme. Maintenir l'exposition en dessous de la valeur limite de poussière respirable (voir § 8)
12. Informations écologiques Ecotoxicité	Danger pour l'eau : classe 0 Considéré comme non dangereux pour l'environnement.
13. Considérations relatives à l'élimination Produit : Déchets d'emballage :	Les rejets de filtration ne sont en général pas considérés comme dangereux. Se conformer aux réglementations locales. Se conformer aux réglementations locales.
14. Informations relatives au transport	Non classifié comme marchandise dangereuse.
15. Informations réglementaires	Voir section 2. Se conformer aux Directives CE & dispositions nationales. Pas de danger pour l'environnement.
16. Autres informations Emetteur de cette fiche de sécurité Contact : Revision 6	World Minerals Europe N. COOTE General Manager Technical Services Tel. +33 1 49 55 66 37 Change of supplier address